



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2025/15

Date d'envoi de la convocation : 6 mars 2025  
Date d'affichage de la convocation : 6 mars 2025

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 13 mars 2025**

**Présents :** Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski Sandra, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme GILI-TOS, Mme COHEN, M. MADER, M. TOUZOT, Mme KLINGELSchMITT.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Mme PIN, pouvoir à M. MICHAUD ; M. FOUGERE, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme PILLON, pouvoir à Mme LAMY. ; Mme BAILLON, pouvoir à M. ROUVIER ; M. DURAND, pouvoir à Mme MAGAUD. ; M. LECLERC, pouvoir à M. MADER ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN, M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

**Absent**

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 8

**Votants : 29**

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur Grégory ANDRZEJEWSKI est désigné comme secrétaire de séance.**

**Demande de subvention FIPD dans le cadre du projet d'extension du nombre de caméras de vidéoprotection,**

Rapporteur : Monsieur Michel CHOTARD

Madame le Maire rappelle qu'afin de renforcer la sécurité publique, de dissuader les actes de délinquance et de faciliter l'intervention des forces de l'ordre, elle a décidé d'étendre le dispositif de vidéoprotection de la commune avec l'installation de 11 nouvelles caméras. Ce projet vise à améliorer la surveillance des espaces sensibles, à assurer une meilleure gestion des événements de voie publique et à faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Les caméras seront déployées dans des secteurs stratégiques afin d'assurer une présence visible et dissuasive, tout en optimisant la surveillance et la gestion des incidents en temps réel.

Le projet prévoit l'installation de 11 caméras supplémentaires (pour compléter les 25 caméras déjà déployées) sur des sites identifiés comme prioritaires en raison de leur fréquentation, de leur sensibilité en matière de tranquillité publique et des faits de délinquance constatés.

Madame le Maire et les agents de la police municipale ont travaillé avec la Gendarmerie de Neuville-sur-Saône et les référents sûreté de la Police Nationale et de la

Gendarmerie et la commune a bénéficié d'une autorisation préfectorale.  
La commune a reçu autorisation préfectorale pour le déploiement de ces 11 nouvelles caméras lors de la Commission vidéoprotection du 21 février 2025.

Les zones ciblées par cette phase d'extension sont les suivantes :

- Site 1 – Route de Neuville : Surveillance d'un axe fréquenté et stratégique.
- Site 2 – Rond-point Route de Reyrieux-de la Gare : Contrôle des flux de circulation et prévention des incivilités.
- Site 3 – Route de la Source : Sécurisation d'un secteur résidentiel et de passage.
- Site 4 – La Poste : Protection d'un établissement sensible, lieu d'échanges financiers.
- Site 5 – Mairie : Sécurisation du bâtiment administratif et des accès aux services municipaux.
- Site 6 – Services techniques : Prévention des intrusions et actes de vandalisme.
- Site 7 – Rue de la Gare : Surveillance d'une zone de transit importante.

Le déploiement de ces nouvelles caméras répond à plusieurs enjeux et objectifs majeurs :

- Dissuader : Assurer une présence visible des caméras dans les secteurs sensibles afin de limiter les comportements délictueux et les troubles à la tranquillité publique.
- Surveiller : Permettre l'identification et le suivi d'individus recherchés dans le cadre de procédures judiciaires, assurer la surveillance constante de quartiers éloignés ou difficiles d'accès, et protéger les établissements sensibles.
- Assurer la gestion des événements de voie publique : Optimiser la régulation du trafic, faciliter la gestion des manifestations et événements, ajuster les effectifs policiers aux situations d'urgence et apporter un appui en temps réel aux forces d'intervention.
- Identifier les auteurs d'infractions : Détection en direct d'événements suspects et orientation rapide des services de sécurité, consultation des enregistrements pour l'exploitation judiciaire et l'avancement des enquêtes.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de renforcement durable de la sécurité publique, en coordination avec les services de police et les autorités locales. Grâce à une couverture optimisée du territoire, Genay se dote d'un outil performant pour la prévention et la gestion des risques, garantissant ainsi un cadre de vie plus serein pour ses habitants.

La commune est éligible au Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD), principal outil de financement de la politique de prévention de la délinquance et de la radicalisation et a déposé un dossier. Il s'agit aujourd'hui de le compléter par la présente délibération, nécessaire à la complétude du dossier.

Il est à noter que la commune espère également bénéficier d'une subvention de la part de la Région Auvergne-Rhône Alpes pour la pose et l'installation des caméras et qu'elle va également déposer un dossier.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à ce jour est de : 25 530€HT. Le financement prévisionnel se présente comme suit :

- **Le financement prévisionnel**
- **L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération :**

Enveloppe financière prévisionnelle est de : 30 636€TTC soit 25 530€HT.

- **Le financement prévisionnel**  
La commune a déposé un dossier de demande de subvention :
  - **Une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif du FIPD à 50% :**
    - 12 765€
  - **Un financement de la commune de Genay sur fonds propres et**



**emprunt si besoin :**

- 12 765€HT

**Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ADOPTÉ** le plan de financement prévisionnel global qui se présente de la façon suivante :

MONTANT OPERATION	MONTANT HT EN €
Montant de l'opération	25 530
<b>SUBVENTION FIPD à 50%</b>	<b>12 765</b>
<b>RESTE A FINANCER SUR EPARGNE ET EMPRUNT DE LA COMMUNE</b>	<b>12 765 €</b>

- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la FIPD de 12 765€ auprès de l'État, correspondant à 50% du montant du projet,
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités.
- **DIT** que la commune s'engage à informer l'ensemble des potentiels financeurs des subventions qu'elle se sera vu attribuer.

VOTE	Pour	29	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'Unanimité</i>			

**Le Secrétaire,  
Grégory ANDRZEJEWSKI**

**Pour Extrait Conforme,  
Le Maire, Valérie GIRAUD**



*Acte certifié exécutoire après*  
 - transmission en Préfecture le 17 mars 2025  
 - publication sur le site internet de la Ville le 17 mars 2025